



Déclaration au Conseil d'Administration du CEREMA du 16 juin 2016

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

En ce jour de mobilisation générale contre la loi travail, les représentants CGT du personnel ont choisi de siéger à ce Conseil d'Administration, car la situation dégradée au siège l'exige.

Monsieur le Président, vous nous avez transmis le courrier adressé le vendredi 24 juin à la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, concernant la situation à la direction et au siège du CEREMA (cf document ci-joint).

Compte tenu de ce courrier, notre expression sera également adressée aux ministres de tutelle du CEREMA.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que la méthode employée vis-à-vis de la Ministre Royal n'est pas celle de la CGT. A ce titre, nous exigeons de la ministre une égalité de traitement entre tous les partenaires sociaux en rappelant que la CGT est la première organisation syndicale dans ce Conseil d'Administration. Mais, peut-être a-t-elle voulu en ces temps difficiles d'existence de certains syndicats absents des mouvements sociaux, notamment contre le projet de loi travail, leur donner une audience et une légitimité perdue auprès des salariés ?

Contrairement à d'autres la CGT a décidé d'agir par l'intermédiaire des représentants CGT au CHSCT d'établissement. Sur la base d'alertes et de signalement d'agents, nos représentants ont exigé un audit sur les conditions de travail, de management et de mal-être au siège du CEREMA.

Cet audit réalisé par le cabinet SECAFI est sans concession vis-à-vis du management et de l'organisation du siège. Il ne s'agit pas là pour la CGT de dénoncer tel ou tel agent et encore moins de faire état de conflits individuels donnant lieu par ailleurs à des procédures juridiques civiles. Il ne s'agit pas là non plus pour la CGT d'opposer les agents en prenant position pour ou contre la direction.

Nous tenons à rappeler que le siège s'est créé sans aucun moyen supplémentaire au CEREMA, conduisant à un dimensionnement à minima et des surcharges de travail. Ce manque de moyens n'a pas permis de développer des conditions de travail satisfaisantes. Nous considérons que le ministère porte une lourde responsabilité dans les dysfonctionnements et le mal-être, sans même évoquer les conséquences sur les 11 autres directions du CEREMA.

La CGT exige, dans l'intérêt de tous les agents du siège, la mise en œuvre sans délai de solutions concrètes pour améliorer le fonctionnement et les conditions de travail au siège. En ce sens, la démarche d'audit engagée sur tout le CEREMA concernant la Qualité de Vie au Travail ne peut-être considéré comme suffisante.

La CGT rappelle son attachement aux missions de services publics, dont certaines sont réalisées au sein du CEREMA. L'appauvrissement depuis la création du CEREMA de ses moyens humains, financiers, matériels et maintenant immobilier, ne donnent pas une perspective d'avenir pour la réalisation de ces missions.

Malgré les dysfonctionnements du siège et l'amointrissement du CEREMA, notre organisation reconnaît que la direction du CEREMA a satisfait certaines de nos revendications : augmentation des taux de déplacements ; organisation du recrutement d'OPA ...

Les organisations syndicales négocient depuis plusieurs mois le règlement intérieur, la déclinaison locale du projet stratégique, le projet immobilier ... Sur tous ces points, la CGT estime qu'il y a indéniablement une qualité d'échange entre les représentants du personnel et la direction du CEREMA. Il est temps de conclure ces discussions et notamment d'appliquer le nouveau règlement intérieur.

Fragiliser la direction à ce point d'avancement de ces dossiers aurait un impact fort sur leur contenu et sur leur délai de mise en œuvre essentiel pour l'unité du CEREMA. En outre, dans le contexte évoqué dans votre courrier, Monsieur le Président, cette fragilisation aurait un impact fort sur les agents et l'avenir du CEREMA.

Madame La Ministre, nous vous demandons de ne pas prendre de décisions sans une consultation élargie, notamment avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans le souci de l'intérêt général du CEREMA et de ces missions de service public.

Madame la Ministre, nous vous demandons de veiller à la qualité de vie au travail et à la santé de tous les agents quel que soit leur fonction au CEREMA.

Les représentants CGT du personnel au Conseil d'Administration.